

LA RÉVOLUTION ROUMAINE DE 1821. DES NOTES HISTORIOGRAPHIQUES*

GHEORGHE CLIVETI**

Abstract

The Romanian Revolution of 1821. Historiographical Notes

For Romania's modern history, the Revolution of 1821 was not only a landmark event, but also a founding one. The demands made, or points that could be assimilated to the revolutionary program, aimed, on the one hand, at transforming the social structures that were in full crisis during the "Fanariot regime" and, on the other hand, at establishing a new state that would declare itself autonomous both from the Ottoman Porte's suzerainty and from Russia's tendency to set itself up as a "protective" power. Through its deep-rooted implications and "teachings," the revolutionary action led by Tudor Vladimirescu moved the Romanian national cause to the level of a political statement. This gesture gave legitimacy to the revolutionary action and its leader, through the People's Assembly.

The investigation of documentary collections and the extension of research according to a "historiographical canon" were continued by identifying the specific features of a "revolutionary typology." In this respect, we paid particular attention to aspects such as the highlighting of the causes and objectives of the revolutionary action, the participating social and political forces, the role of the leader, his relations with the Greek Eteria, the positions taken by the European powers regarding the "subversive movement," the armed intervention of the Ottomans and the tragic end of Tudor Vladimirescu, as well as the end of the "Fanariot regime." With regard to the above-mentioned aspects, considered separately or as a whole, scholarly research never ceases to offer new perspectives on the event chronicle and the range of interpretations that have given rise to real historiographical debates. My research has sought to shed more light on these aspects from the complex perspective of the political and diplomatic implications of the Romanian revolutionary movement of 1821 at European level and the restoration of *autochthonous* rulership in Moldavia and Wallachia.

Keywords: revolution, Oriental issue, Romanian cause, Greek cause, European concert.

* V. aussi Gh. Cliveti, *La révolution de 1821 et la restauration des règnes autochtones dans les Principautés Roumaines; une « pierre de touche » pour la diplomatie européenne dans la question d'Orient*, Centre d'Histoire Diplomatique Ottomane, The ISIS Press, Istanbul, 2020, p. 39–54.

** **Gheorghe Cliveti**, PhD, University Professor at the Faculty of History, Alexandru Ioan Cuza University of Iași, email: gheorghecliveti@uaic.ro.

De tout ce que l'on a écrit sur la révolution dirigée par Tudor Vladimirescu, rien ne continue plus à susciter les préoccupations des historiens que son impact international. Tandis que, concernant les causes du « grand événement », « les forces » participantes à celui-ci et le programme « révolutionnaire », les ajouts d'informations documentaires ne peuvent pas apporter des amendements de fond, on ne pourrait pas dire la même chose sur « les touches externes » les celles essayées par les Roumains en 1821. Ainsi, j'ai cherché (à travers un recours spécifique du texte documentaire, dans les conditions de l'ajout consistant de sources éditées relativement récemment des archives des Affaires Étrangères de Russie, à les corroborer avec celles trouvées depuis longtemps à la libre disposition des spécialistes) à expliquer pourquoi la revendication « des justices du Pays » par Tudor, à la condition de *cause nationale*, a attiré un malentendu avec des hétéristes grecs et, surtout, les réactions dures « de la cour » qui se déclarait « protectrice des privilèges des Principautés », l'intervention ottomane et le consentement tacite donné à celle-ci par les autres « Grandes Puissances ». Ce qu'a dérangé sur le plan externe n'a pas été la revendication en soi des « justices », puisqu'on avait déjà fait cela avant 1821 à travers des mémoires des boyards, mais l'appel du peuple, décidé par le « Pandoure », pour le consacrer, même de manière insurrectionnelle. C'était bien le centre de l'énoncé politique de la cause roumaine, ce qui ne pouvait pas présenter, dès le début, des points de réelle convergence avec la cause des hétéristes grecs.

Concernant les révolutions roumaine et grecque (la première se passant de manière proprement-dite, la seconde seulement commençant et ensuite avançant en 1821) les deux s'intersectant dans cette année-là, on a beaucoup écrit, des perspectives variables selon le temps et la place, illuminées par la recherche de la vérité, mais aussi tendues à cause d'un esprit souvent excessivement spécifique aux partis, soit au nom d'une cause nationale, soit au nom de la « traditionnelle politique balkanique » de l'une des Grandes Puissances. On a beaucoup écrit sur les événements qui ont marqué profondément la direction de l'histoire des Roumains et de l'histoire des Grecs, respectivement, des événements qui ont provoqué, par eux-mêmes, à travers leurs implications directes et indirectes, le bouleversement des réalités politico-étatiques du sud-est européen, une zone aussi dénommée, pas très judicieusement, balkanique, une zone incluse par l'aréal géopolitique de ce que les diplomates et les historiens ont appelé, pas toujours avec le même sens, « la question orientale ».¹ Les révolutions roumaine et grecque ont aussi suscité un constant intérêt historiographique, non seulement dans la direction de la clarification des détails de leur déroulement, mais surtout dans celle de souligner leur signification d'événements fondateurs d'une certaine époque qui, pour les Roumains et pour les Grecs, est restée sous le signe de

¹ Leonid Boicu et Cristina Ciută, *O controversă istoriografică neînchisă ; declanșarea crizei (« problemei », « chestiunii ») orientale*, dans *Istoria ca lectură a lumii. Profesorului Alexandru Zub la împlinirea vârstei de 60 de ani*, coord. Gabriel Bădăraș, L. Boicu et Lucian Nastasă, Iași, 1994, p. 165-188.

l'émancipation nationale.² Le soulignement ci-dessus a dépendu du degré d'approfondissement des causes et des objectifs programmatiques de chacune des deux révolutions ou des deux considérées ensemble, de la perspective de la lutte des peuples chrétiens du sud-est européen contre l'opresseur païen ; un soulignement qui a aussi dépendu des réponses aux questions telles que : si chez les Roumains en 1821 il y a eu un soulèvement populaire, un mouvement révolutionnaire ou une « authentique révolution »,³ si chez les Grecs on a déclenché pendant l'année mentionnée plus haut une révolution ou une guerre de libération nationale qui on a continué jusqu'à la fin de la troisième décennie du XIX^{ème} siècle⁴. De telles réponses ont été connectées à des évolutions conceptuelles, à des impératifs politico-idéologiques, aux « surprises » produites par les investigations des fonds documentaires à la charge émotionnelle gardée, à travers les changements des temps et des gens, par l'appréciation des rapports entre l'action dirigée par Tudor Vladimirescu et l'action dirigée par Alexandre Ypsilantis.⁵

Un exemple totalement relevant, parmi les historiens roumains et étrangers, de mettre des questions du genre mentionné plus haut et d'essayer d'y répondre, avec la focalisation des rapports qui ont mené à l'action de Tudor et de l'Hétairie, a été offert par Andrei Oțetea. Il observait dans les « écrits historiques jusqu'à lui » concernant la révolution dirigée par Tudor Vladimirescu, dans les écrits contemporains de l'événement, dans les écrits de C. Aricescu,⁶ A. D. Xenopol⁷ et N. Iorga,⁸ « un trait

² D. Djordjević, *Révolutions nationales des peuples balkaniques*, Belgrade, 1965, *passim* ; R. W. Seton-Watson, *The Rise of Nationality in the Balkans*, New York, 1966, *passim* ; *Afirmarea statelor naționale independente unitare din Centrul și Sud-Estul Europei, 1821-1923*, coord. Viorica Moisuc et Ion Calafeteanu, București, 1979, p. 13-43 et 44-73 ; Nicolae Ciachir, *Istoria popoarelor din sud-estul Europei în epoca modernă, 1789-1923*, București, 1987, p. 66-114 ; Charles et Barbara Jelavich, *Formarea statelor naționale balcanice, 1804-1920*, Cluj-Napoca, 1999, p. 59-67, 116 et sqq.

³ G. D. Iscru, *Introducere în studiul istoriei moderne a României*, București, 1983, p. 145-154.

⁴ George D. Frangos, *The Philiki Etairia ; A Premature National Coalition*, dans *The Struggle for Greek Independence, Essays to mark the 150th Anniversary of the Greek War of Independence*, édité par Richard Clogg, New York, 1973, p. 87-103.

⁵ Andrei Oțetea, *Tudor Vladimirescu dans la perspective de l'historiographie roumaine*, dans « Revue Roumaine d'Histoire », 10, 1971/1, p. 3-24 ; N. Liu, *Anul revoluționar 1821 în istoriografia română (Contribuție bibliografică)*, dans « Studii », 24, 1971/1, p. 795-801 ; Gh. Platon, *Despre Tudor Vladimirescu și revoluția din 1821*, dans *Istoria ca lectură a lumii...*, p. 201-214.

⁶ C. D. Aricescu, *Istoria revoluțiunii române de la 1821*, Craiova, 1974. À peine considérée même près de la valeur de la synthèse rédigée par Xenopol, V. A. Urechia, *Istoria Românilor*, tom XIII, *Revoluțiunea lui Tudor Vladimirescu (după documente și date noi). 1821-1822*, București, 1901.

⁷ A. D. Xenopol, *Istoria Românilor din Dacia Traiană*, vol. X, *Istoria Țărilor Române de la pacea de la București până la răsturnarea fanarioșilor*, București, s.a., p. 33-89 (*Răsturnarea fanarioșilor*).

⁸ N. Iorga, *Istoria Românilor*, vol. VIII, *Revoluționarii*, București, 1938, p. 261-276 (*Criza revoluționară din 1821*); même si en dissociation avec l'Hétairie, Iorga voyait un rôle politique des boyards plus grand que celui du dirigeant « du mouvement populaire », selon l'exemple donné, chez les

commun », voire que « tous la considère un mouvement spontané et purement national, sans aucune liaison avec le mouvement hétéairiste sauf un parallélisme fortuit » ; cette optique a mené à des « contradictions et des inadvertances » et a obturé la possibilité « de s'expliquer (reconnaître!) que l'action /.../ a été organisée à Bucarest et que Tudor Vladimirescu est parti depuis cette ville-là avec un groupe de soldats albanais (*Arnoutes*) de la garde princière, avec de l'argent mis à sa disposition par /.../ les plus hauts boyards, des membres de l'Hétairie, pour faire soulever l'Olténie et pour faciliter le passage du Danube par Ypsilanti, que l'appel pour tous les habitants du pays et le fait que la Porte s'en fût rendu compte ont été rédigés à Bucarest, dans le consulat de Russie ou dans la maison de Constantin Samurçaș, l'un des principaux membres de l'Hétairie ; de s'expliquer /.../ comment on peut combiner le caractère social du mouvement avec l'entente préalable de Tudor avec les boyards, ou les assurances données aux paysans qu'ils seraient libérés du joug des boyards avec la répression sévère des actes de violence des paysans contre des boyards ou ses professions de foi et de soumission envers la Porte avec l'affirmation que l'insurrection a été commencée à l'ordre de l'empereur de Russie. Quel aurait pu être le but de la soumission des monastères d'Olténie et la constitution d'un corps de surveillance à Craiova, sinon de se défendre contre une éventuelle attaque des Turcs ? Quel aurait pu être l'intérêt du consul de Russie à Bucarest, Alexandre Pini, et des boyards hétéairistes de paralyser tout essai de réprimer un mouvement qui n'avait rien en commun avec l'Hétairie ? Pourquoi Alexandre Pini et le Comité de Direction ont tout fait pour empêcher le Divan de faire appel aux troupes turques pour rétablir l'ordre ; pourquoi Pini a tenu secrète jusqu'à 16/28 mars la dépêche à travers laquelle le tsar Alexandre désavouait le mouvement de Tudor Vladimirescu ; pourquoi les troupes gouvernementales envoyées pour combattre Tudor ont passé de sa part, sinon pour avoir été dirigées par des officiers hétéairistes et parce que toutes les mesures pour combattre le mouvement avait le seul but de diminuer la vigilance des Turcs ; pourquoi, lorsqu'il dominait l'Olténie, Tudor s'est arrêté à Țânțăreni à peu près un mois avant de partir pour Bucarest, sinon pour permettre à Ypsilantis d'arriver en Valachie ; pourquoi les boyards, avec qui Tudor Vladimirescu avait une entente, ont essayé de l'empêcher d'entrer en Bucarest avant l'arrivée d'Ypsilantis et pourquoi les mêmes boyards, quand il y est arrivé, ont tout de suite lui présenté leurs hommages, sinon parce qu'ils le considéraient le vrai mandataire du tsar ; pourquoi, quand Ypsilantis s'est retiré à Târgoviște, le métropolitain et les autres membres du Comité de Direction ont essayé de le suivre, de telle manière que Tudor, pour les empêcher de partir, ait dû les enfermer dans le château (!) Belvedere de Dinicu Golescu ; enfin, comment a-t-il été possible de prendre Tudor du milieu de son armée et de l'amener à Ypsilantis par une petite bande d'hétéairistes sans qu'aucun membre de son Assemblée ait fait un geste d'opposition ».⁹

Serbes, par G. Karagheorghievici, même depuis 1804 ; v., par N. Iorga, *Izvoarele contemporane asupra mișcării lui Tudor Vladimirescu*, București, 1921.

⁹ Andrei Oțetea, *Tudor Vladimirescu '821*, București, 1971, p. III et sqq. (*Prefață*) ; le passage du texte reprenait, de manière expressément nouvelle et restreinte, des considérations depuis idem, *Tudor*

De façon interrogatoire-rhétorique, Andrei Oțetea a cherché d'élever le niveau d'impression et de crédibilité de la constatation permise par les documents appréciés par lui comme étant « les plus certains » attestant que Tudor Vladimirescu « a été hétériste et qu'au début son action s'intégrait dans le mouvement général de libération des peuples chrétiens de la Turquie européenne, un (mouvement) qui se basait sur l'appui de Russie ». Parmi les documents « certains », l'historien mentionnait « l'alliance de Tudor avec l'Hétériste », déposé, autour 1955, dans les Archives de Budapest, en traduction allemande, comme annexe à un rapport daté le 6 juin 1821 du général Schusteckn, le commandant de la garnison de Sibiu, pour le comte Banffy, le gouverneur de la Transilvanie ;¹⁰ il mentionnait, en même temps, les documents à travers lesquels Tudor Vladimirescu et Dimitrie Macedonschi ont été employés, le 15/27 et, respectivement, le 16/28 janvier, par « les plus grands boyards », Grigore Brâncoveanu, grand spathaire, Grigore Ghica, future prince, et Barbu Văcărescu, tous hétéristes, « pour le bénéfice communautaire du peuple chrétien et de la patrie commune », des documents que – selon Oțetea dans ses mentions – les « possesseurs » Constantin Grecescu et Marcel Romanescu ont gardé « dans le tiroir » pour 15 ans, « puisqu'ils renversaient toutes les idées des historiens en ce qui concerne le rôle de Tudor /.../ et le caractère du mouvement de 1821 ». De plus, ils « ont osé » les publier durant l'élaboration et immédiatement après la parution de son livre, monumental, d'ailleurs, consacré à « ce mouvement-là » ;¹¹ il mentionnait, à la fin, « comme la découverte d'une vérité cachée dans le moment le plus important », les mots de Tudor adressés à l'Assemblée du peuple, à Bănești, pour la justification complète de l'incrimination du pillage et de l'incendie par les révoltés du manoir du boyard Oteteleşeanu, des mots qui, relatés après plus de cinquante ans par Ilie Fotino, illustraient un dirigeant « qui ne s'était pas élevé de lui-même », « mais en entente avec les grands commandants » ; à travers un « mouvement », il voulait seulement « éliminer des boyards qui n'étaient pas ouvertement opposés » ; le mouvement avait été commencé à l'ordre du tsar Alexandre de Russie, concernant « non seulement notre salvation (des habitants de Valachie), mais de l'entière

Vladimirescu și mișcarea eteristă în Țările Românești 1821-1822, București, 1945, p. 9-28 (*Introducere. Mitul lui Tudor Vladimirescu*). V., pour plus de détails, avec des révisions des « amendements » sur la « tradition historiographique » de voir comme une *révolution*, sociale et nationale en même temps, de la « révolte » de 1821, idem, *Tudor Vladimirescu și revoluția din 1821*, București, 1971.

¹⁰ Idem, *Tudor Vladimirescu '821*, p. V ; v. aussi idem, *Legământul lui Tudor față de Eterie*, dans « Studii. Revistă de Istorie », année IX, nr. 2-3, 1956, p. 127-133 (pour *Legământul lui Tudor*, p. 130-132, en allemand ; 132 et sqq., en roumain).

¹¹ Constantin Grecescu a publié et commenté le document du 15/27 janvier 1821 dans « Revista Istorică Română », 16, 1946/1, p. 1-9 ; pour la publication du document du 16/28 janvier 1821, v. Marcel Romanescu, *Contribuții la cunoașterea lui Tudor Vladimirescu*, dans « Balcania » 5, 1942, p. 3 et sqq. ; v. aussi *Documente privind Istoria României. Răscoala din 1821* (dans le reste du texte, *Documente..., 1821*), vol. I, red. A. Oțetea, Nichita Adăniloie etc., București, 1959, p. 196 et 197 ; v. aussi Andrei Oțetea, *Tudor Vladimirescu și revoluția din 1821*, p. 8 et sqq.

nation grecque » ; des mots à travers lesquels Tudor annonçait ses « gens-frères », des membres des Assemblées du peuple, que « le prince Alexandre Ypsilantis, en sortant de Moldavie, a marché sur la terre de Valachie, avec une grande armée », que « derrière lui on attendait aussi la grande puissance de Russie, qui se trouvait au Prut », que « nous (le dirigeant et l'Assemblée) faciliterons le passage du prince Ypsilantis à travers le Danube, pour qu'il aille vers la salvation de sa patrie, les Russes nous aideront à acquérir les cités turques de la limite du Danube, qui tombent de notre côté, et ensuite ils nous laisseront nous diriger nous-mêmes selon nos lois ». ¹² De tels documents (textes ou mots) corroborés avec une attestation documentaire intentionnellement étroite et en général correcte des « aventures du mouvement de 1821 » ont été utilisés comme base pour la conviction d'Andrei Oțetea que « Tudor a été hétériste », que son éloignement de « l'alliance avec l'Hétéristie » a causé son destin tragique. ¹³ Une telle conviction se retrouvait, pas tellement sur le même support documentaire, en pleine consonance avec les opinions de presque tous les historiens grecs sur Tudor, quand ils ont eu en vue les relations de l'Hétéristie avec celui-ci, ¹⁴ des opinions avec une évidente audience dans d'autres milieux historiographiques, aussi, « balkaniques et ailleurs », dans des écrits produits avant et après les livres de 1945 et 1971 de l'historien roumain. ¹⁵ Il y avait des opinions selon lesquelles « le mouvement de Tudor » aurait été subsumée à l'action de l'Hétéristie au nord du Danube, une action calculée ou préméditée comme une diversion pour favoriser l'insurrection des Grecs dans leur patrie, comme une alternative à l'insurrection spontanée de tous les Grecs, même de tous les chrétiens balkaniques, selon un « plan général » ayant inclus même l'idée fantaisiste du débarquement surprenant d'Ypsilantis à Constantinople, de l'incendie de la grande cité sur le Bosphore et de la saisie du sultan. ¹⁶

Toutefois, dans le milieu historiographique roumain, la conviction ou l'opinion d'Andrei Oțetea que Tudor ait été hétériste, qu'il ait dirigé une action subsumée aux plans de l'Hétéristie, a été reçue de manière très réservée de la part d'historiens avec expertise dans le thème de la révolution de 1821, surtout dans les années '70 and '80 du siècle passé. Il s'agit des années où on a beaucoup augmenté sur les historiens

¹² Ilie Fotino, *Tudor Vladimirescu și Alexandru Ipsilanti în revoluțiunea din anul 1821, supranumită Zavera*, București, 1874, p. 57.

¹³ Andrei Oțetea, *Tudor Vladimirescu și mișcarea eteristă din Țările Române, 1821-1822*, București, 1945, p. 566.

¹⁴ Nicholas Charles Pappas, *Greeks in Russian Military Service in the Late 18th and Early 19th Centuries*, Thessalonique, 1991, p. 294-304.

¹⁵ Nicolai Todorov, *La participation des Bulgares à l'insurrection hétériste dans les Principautés Danubiennes*, dans « Études Balkaniques », 1, 1964, p. 69-97 ; idem et Vesselin Traïkov, *L'insurrection grecque de 1821 et des Bulgares*, dans « Études Balkaniques », 1, 1971, p. 5-26 ; E.D. Tappe, *The 1821 Revolution in the Romanian Principalities*, dans le vol. *The Struggle for Greek Independence*, p. 135-155.

¹⁶ Andrei Oțetea, *Tudor Vladimirescu '821*, p. 53.

roumains la pression de la *thèse* selon laquelle l'époque moderne de leur histoire nationale ait commencé à travers une révolution,¹⁷ voir celle de 1821, pour laquelle on a présenté, avec toujours plusieurs données, les prémisses, le programme, les forces sociales participantes et le rôle du dirigeant. On a réévalué des points de vue exprimés avant Oțetea, surtout celles de C. Aricescu, A. D. Xenopol et N. Iorga, concernant la révolution dirigée par Tudor Vladimirescu.¹⁸ On a non seulement nié la révolution roumaine comme étant subordonnée à l'Hétairie, mais on l'a mis en opposition radicale avec celle-ci ; on a repositionné le but d'éliminer le régime phanariote avant celui de la lutte ouverte contre les Turcs.¹⁹ On a démonté ou sérieusement douté les jalons de la perspective hétairiste de l'action de Tudor,²⁰ « l'alliance » de celui-ci avec l'Hétairie n'étant plus considérée qu'un pacte de neutralité, « une convention entre des parties égales ».²¹ La partie présentée par le commandant des Pandoures a pu être seulement celle nationale. Et une telle « partie causatrice » n'aurait pas pu être ou rester dans les meilleurs termes avec l'action de l'Hétairie sur le territoire roumain. Dans de bons termes, les deux parties du *pacte* de décembre 1820 auraient été seulement s'Ypsilantis avait choisi « un simple passage sur le territoire des Principautés vers sa patrie ». Tout en agissant ainsi, en essayant de se trouver une bonne méthode d'attaque et de séjour dans les Principautés, il irait assurer le fief voïévodal phanariote dans les deux petits États du Bas Danube, le Grec Ypsilantis a provoqué la réaction du Roumain Tudor ; une réaction vue, de façon intéressante, dans le miroir d'un point de vue d'A. D. Xenopol,²² « comme le seul moyen pour pouvoir éviter l'implication de Valachie dans l'aventure hétairiste-

¹⁷ G. D. Iscru, *op. cit.*, *passim* ; v. aussi idem, *Revoluția din 1821 condusă de Tudor Vladimirescu*, București, 1996, *passim* ; v. aussi idem, *Izvoare narative interne privind revoluția de la 1821 condusă de Tudor Vladimirescu*, Craiova, 1987.

¹⁸ Idem, *Introducere în studiul de istoria modernă a României*, p. 145 et sqq., 187. Les nouvelles évaluations historiographiques ont aussi concerné les contributions de N. A. Constantinescu, *Revoluția lui Tudor Vladimirescu așa cum a fost*, București, 1921 ; C. V. Obedeau, *Tudor Vladimirescu în istoria contemporană a României*, Craiova, 1929 ; D. Bodin, *Tudor Vladimirescu*, București, 1937 ; idem, *Tudor Vladimirescu în București*, București, 1943 ; Emil Vârtosu, *Tudor Vladimirescu. Pagini de revoltă*, București, 1944. Il vaut la peine de comparer aussi les évaluations historiographiques produites par N. Corivan, *Tudor Vladimirescu și istoricii români*, dans « Studii și cercetări istorice », 20, 1947 (extrait) et A. Oțetea, *Tudor Vladimirescu dans la perspective de l'historiographie roumaine*, dans « Revue Roumaine d'Histoire », 10, 1971, 1, p. 3-24.

¹⁹ Mircea T. Radu, *1821. Tudor Vladimirescu și revoluția din Țara Românească*, Craiova, 1978, *passim* ; G. D. Iscru, *1821. Moment crucial în istoria modernă a României*, București, 1981.

²⁰ G. D. Iscru, *1821. Moment crucial...*, *passim*.

²¹ Dan Berindei, *Revoluția din 1821*, dans *Istoria Românilor*, vol. VII, t. I, *Constituirea României moderne, 1821-1878*, coord. Dan Berindei, București, 2003, p. 27.

²² A. D. Xenopol, *op. cit.*, vol. X, p. 48 et 62.

phanariote dirigée par Al. Ypsilantis » ;²³ une réaction vue, dans la récente synthèse d'histoire nationale, comme preuve péremptoire du fait que la révolution roumaine, loin d'être subordonnée à l'Hétairie, s'est déroulée à travers les forces « du Pays », tout en ayant des objectifs sociaux propres et surtout l'émancipation de la domination étrangère. Traversée de façon incandescente par la cause nationale, la Révolution de 1821 s'est inscrite dans l'action large de l'émancipation des nations du sud-est européen, en n'étant pas provoquée de manière mécanique ou attirée simplement par cette action-là. Elle s'est rendue ressentie, avec ses propres accents, dans le processus général du réveil des nations.²⁴ Des objectifs sociaux étaient communs, au fond, aux révolutions modernes. La cause nationale la rendait particulière, dans un moment où la lutte des peuples du sud-est européen contre l'opresseur ottoman n'était plus marquée, en premier lieu, par la solidarité chrétienne, par l'appartenance à la même religion, orthodoxe, mais par les aspirations de chaque communauté ethnolinguistique, de chaque « nationalité », un mot appartenant au jargon des « conspirateurs et des conspirations » du continent entier, d'avoir son propre État moderne, fondé sur les principes consacrés par les Français en 1789 et consolidé par des droits historiques. On a même dit, d'ailleurs, que les idées innovatrices et l'exemple de la Révolution française ont incité chez les Sud-Est Européens, comme chez les Central-Européens, des particularités nationales.²⁵

La mise en évidence du caractère national de chacune des révolutions de 1821 à préoccupé, naturellement, beaucoup d'historiens à l'esprit patriotique, selon leur conscience de Roumain, de Grec, mais aussi, plus récemment, selon d'évidentes concessions faites au nouvel esprit intégrationniste européen. Les controverses des historiens sur les connections entre Tudor et l'Hétairie sont devenues plus relaxées, selon les publications et les symposiums des institutes et des centres d'études sud-est européennes. Les efforts des spécialistes semblent de plus en plus clairement orientés vers la mise en évidence non des éléments mettant en contradiction mutuelle les révolutions de 1821, mais les éléments des interférences, même des convergences.²⁶ On en a dévoilé des interférences par excellence dans le large horizon des relations internationales. En 1821, « la question roumaine » a été reconnue au moins de manière tacite, notait Leonid Boicu, parmi les problèmes internationaux.²⁷ Elle était déterminée, d'une part, justement par l'affirmation de la

²³ G. D. Iscreu, *Introducere în studiul de istoria modernă a României*, p. 187.

²⁴ *Istoria Românilor*, vol. VII, t. I, p. 3-19, 55 et sqq.

²⁵ D. Djordjević, *op. cit.*, p. 17-19.

²⁶ Dan Berindei, *L'année révolutionnaire 1821 dans les Pays Roumains*, București, 1973, *passim* ; surtout, idem, *Revoluția română din 1821*, București, 1991, p. 189-242 (part 2, *Aspecte și probleme ale revoluției*, parmi lesquels *Istoriografia anului 1821*, p. 189-199) ; Gh. Platon, *op. cit.*, dans loc. cit., p. 201 et sqq.

²⁷ Leonid Boicu, *Geneza « chestiunii române » ca problemă internațională*, Iași, 1975, p. 76 et sqq. (*Recunoașterea tacită*).

nation roumaine, en se concentrant sur l'État moderne, dans le cadre du processus de durée de l'édification de l'Europe des États-nations,²⁸ et de l'autre part, par des préoccupations des Grandes Puissances (les principales exposantes de « l'ordre fondé sur des traités ») de censurer les implications de ce processus-là, de prévenir ou de tenir sous contrôle « la provocation délicate de la bonne relation entre elles » qu'elles invoquent souvent au nom de la *paix générale*. Comme action d'une nation pour reprendre les droits historiques (« les justices des Pays »), d'où l'on puisse commencer sa construction étatique moderne, « la question roumaine » a été reconnue tacitement, en 1821, par la diplomatie européenne, sa reconnaissance formelle²⁹ en survenant quelques décennies plus tard, en 1856, dans des circonstances dont la littérature est devenue impressionnante en volume et en valeur. Jusqu'à sa reconnaissance formelle, « la question roumaine » s'est retrouvée sur l'ordre du jour de la diplomatie européenne dans une acception plus restreinte, sous le nom « de la question des Principautés ». Dans une telle acception, elle s'était retrouvée, en 1821, avec même plus d'acuité, sur l'ordre de ce jour-là³⁰, qu'en 1854-1856, notait Radu R. N. Florescu. Sur l'ordre de ce jour-là, elle s'est maintenue constamment de 1821 en 1826, quand, comme conséquence de la convention d'Akkermann, elle allait (re)devenir une « affaire russo-ottomane ».³¹ En ce qui concerne « la question grecque », elle allait devenir dans seulement quelques années la condition de l'État moderne, girée par la diplomatie européenne.³² Même si, à travers les événements de 1821, on a intersecté dans le processus de l'émancipation des nations les « questions » roumaine et grecque, elles allaient acquérir, selon Gh. Platon, des voies différentes de leur internationalisation, de leur inscription sur l'ordre du jour de la diplomatie européenne, un aspect, peut-être le plus résistant des implications internationales des événements de 1821 dans les Principautés Roumaines et dans la Grèce historique.³³ On l'a vu comme un aspect dont la signification proximale a été conférée par les relations roumano-grecques en 1821. Néanmoins, son ample signification a été liée aux déroulements politico-diplomatiques européens. Ces déroulements-là apparaissent, dans les ouvrages des spécialistes roumains et dans

²⁸ *Istoria Românilor*, vol. VII, t. I, p. 3 et sqq.

²⁹ Leonid Boicu, *op. cit.*, p. 121-135 (*Recunoașterea formală și oficială*).

³⁰ Radu R. N. Florescu, *The Struggle against Russia in the Roumanian Principalities. A Problem in Anglo-Turkish Diplomacy, 1821-1854* (« Acta Historica »), 1962, p. 20.

³¹ Basile Lungu, *Les grandes puissances et les Principautés Roumaines de 1821 à 1828*, Paris, 1935, p. 62 et sqq. ; Vlad Georgescu, *Din corespondența diplomatică a Țării Românești (1823-1828)*, București, 1962, p. 7-9, 30.

³² E. Driault, M. Lhéritier, *Histoire diplomatique de la Grèce de 1821 à nos jours*, vol. I, *L'insurrection et l'Indépendance (1821-1830)*, Paris, 1925, *passim*.

³³ Gh. Platon, *op. cit.*, dans *loc. cit.*; Leonid Boicu, *Principatele Române în raporturile politice internaționale (1792-1821)*, Iași, 2001, p. 301; v. aussi Apostol Stan, *Protectoratul Rusiei asupra Principatelor Române. 1774-1856*, București, 1999, p. 18-48 ; Marian Stroia, *Români, marile puteri și sud-estul Europei (1800-1830)*, București, 2002, p. 169-207 etc.

assez d'ouvrages signés par des étrangers, d'une manière simpliste, sans nuancer les faits. On a considéré que les événements des Principautés ont été démarré et ont continué tandis que « les puissances de la Sainte-Alliance » se trouvaient en congrès, à Laybach ; que même pendant le congrès en question, on a aussi déclenché l'insurrection en Morée, une action immédiatement généralisée des Grecs ; que tous les événements, des Principautés et de la Grèce historique, ont périclité l'image de l'empereur Alexandre qui, comme principal exposant de la « politique de combat du danger révolutionnaire », de souteneur de l'intervention contre les révolutions d'Italie, a dû (en dépit de ses sympathies pour la cause grecque, en dépit de ses préoccupations plus ou moins secrètes pour le destin des sujets chrétiens orthodoxes de la Porte) désavouer autant l'action de Tudor, que l'action d'Ypsilantis ; que le reniement prononcé par le tsar et agréé par Metternich a permis l'intervention de la Porte dans les Principautés pour rétablir l'ordre.

Pour mettre en évidence le degré et la manière dont les révolutions roumaine et grecque, concernant la date de la première, tout en intersectant à l'autre le début et l'impulse, ont suscité, sous le titre de « questions », les préoccupations de la diplomatie européenne, des Grandes de cette diplomatie-là, qui correspondent, presque toutes, à l'*arrangement politico-territorial de 1814-1815*, aussi nommé *de l'Europe*, ne s'appliquaient pas tellement à la situation du sud-est du continent, de la zone européenne tout en supportant la domination de la Porte. Il s'agissait d'un *arrangement* qui ne couvrait pas toutes les zones ou les États du continent entier. Il couvrait, ayant comme premier repère la Restauration de France, les zones ou les États qui ont été sous la domination effective de la République Française et du Premier Empire. Même l'Autriche et la Prusse, après avoir été vaincues et relativement fédérées sous l'autorité de Napoléon et après avoir contribué, « à l'heure de la revanche » pleinement à sa défaite, ont consenti, depuis leur position de *puissances alliées*, de voir leur reconstruction étatique et la reconstruction de l'Allemagne entière sous l'incidence *de l'arrangement* aussi appelé *général*.³⁴ En échange, la Grande Bretagne et la Russie, les deux autres puissances des quatre alliées, qui n'ont été obligées de consentir à rien de similaire à la charge de leur être étatique. La Grande Bretagne, qui souscrivait l'*arrangement général* qui incluait, dans son droit, « le fief hanovrien sur le continent », l'initiative de l'éradication du commerce avec des esclaves (de couleur), le protectorat des Îles Ioniennes a fait des efforts pour ne pas avoir affecté l'*arrangement* ses unilatérales garanties, formelles ou tacites, concernant les Pays Bas et le Portugal, pour ne pas avoir censurée la suprématie maritime, consolidée par des « acquisitions territoriales à travers les mers ».³⁵ En ce qui

³⁴ C. K. Webster, *The Congress of Vienna, 1814-1815*, Londres, 1919 (?), p. 98-135.

³⁵ *Ibidem* ; v. aussi idem, *The Foreign Policy of Castlereagh, 1812-1815. Britain and the Reconstruction of Europe*, Londres, 1931, *passim*.

concerne la Russie, qui souscrivait l'*arrangement général*, elle aussi a refusé d'avoir prescrit (comme une garantie implicite de la reconnaissance par les autres « puissances principales » de son incorporation de la Pologne et de la Finlande) les limites de son expansion territoriale et l'exercice de son influence politique en Europe, spécialement, mais aussi, en Asie, et même dans le Nouveau Monde.³⁶ La Russie a fait beaucoup de bruit concernant la suprématie maritime du Royaume Uni pour prétendre, dans son droit, la suprématie continentale.³⁷ Parmi toutes les puissances européennes, sauf « l'insulaire » Grande Bretagne, engagées avec elle dans ce que l'on allait appeler l'*ordre européen*, la Russie était la seule dont les provinces, les populations, les fleuves et les incidences commerciales ne faisaient pas l'objet des rigueurs de l'*arrangement général*. Le dernier incluait, il est vrai, l'annexion par la Russie de la Pologne et de la Finlande, mais, au-delà de quelques « gestes de bienveillance » de l'empereur Alexandre envers ses « sujets » qu'il considérait « libérés de la domination étrangère », il ne prescrivait pas le quasi-indépendant être étatique du Royaume avec la nouvelle capitale la Varsovie ou l'organisation politico-institutionnelle « du pays des Finnois » adjugée par le souverain de toutes les Russies comme compensation pour l'incorporation de la Norvège par la Suède. Presque rien du territoire étatique de Russie et des zones situées sous son influence effective ne faisait l'objet des rigueurs de l'*arrangement politico-territorial européen*. Et parmi les zones d'influence russe effective, on retrouvait la plus grande région européenne, sous rapport géographique et ethno-historique, de l'Empire Ottoman.

Lorsque (dans la perspective de réaliser l'Acte final du Congrès de Vienne, un document représentant l'élément de base, presque de synonymie, de l'*arrangement européen*) la diplomatie britannique, approuvée par celle autrichienne,³⁸ a mis en discussion le problème de la *garantie générale*, assumée seulement par les Grandes Puissances, sous les auspices de leur *concert* (une garantie ayant la possibilité d'être appliquée à l'Empire Ottoman, aussi³⁹), la diplomatie russe a formulé, en tant que réplique, la proposition d'une *garantie mutuelle de tous les États membres*, dans l'imagination d'Alexandre I et des ses

³⁶ Jacques-Henri Pirenne, *La Sainte-Alliance. Organisation de la paix-mondiale*, vol. I-II, Neuchâtel, 1949, *passim*.

³⁷ *Ibidem*, vol. II, *passim*.

³⁸ *Dépêches inédites du Chevalier de Gentz aux Hospodars de Valachie pour servir à l'histoire de la politique européenne, 1813-1828* (dans le reste du texte, Gentz, *Dépêches inédites...*), publ. par A. Prokesch-Osten, vol. I, Paris, 1876, p. 65 (*Tableau des divers actes et des derniers résultats du Congrès de Vienne*, Vienne, 26 juin 1815).

³⁹ C. K. Webster, *The Congress of Vienna*, p. 83 et sqq., les discussions sur l'inclusion de l'Empire Ottoman dans la *garantie générale* auraient eu des répercussions sur des « acquisitions territoriales », parmi lesquelles la Bessarabie, par la Russie, imposée sur celle-ci par la Porte Ottomane.

« ministres », d'une *association générale*, selon « les préceptes de l'union fraternelle et chrétienne des monarques » ; en d'autres mots, située dans le cadre de la Sainte-Alliance.⁴⁰ Cette association-là ne pouvait pas inclure, ni même selon la plus naïve imagination, l'Empire Ottoman. Ni l'association de tous les États, prétendue ou imaginée par l'empereur Alexandre, ni l'arrangement politico-territorial européen de 1814-1815 n'incluaient l'Empire Ottoman ; un cas tout à fait exceptionnel du sujet « de la question orientale » étant celui des Îles Ioniennes,⁴¹ passées, successivement, par le protectorat russe (1798-1807), l'occupation française (1807-1814) et le protectorat britannique (1815...). Le fait que la Sainte-Alliance excluait par définition le sultan ottoman ne devait pas affecter (concernant la politique réelle) la Haute Porte. À Constantinople, dans le milieu diplomatique de là, on savait que les ministres britanniques ont refusé d'accepter la valeur de la Sainte-Alliance d'acte fondateur d'association des États,⁴² un refus dont le cabinet autrichien, à travers Metternich, a tenu compte dans ses démarches de politique extérieure (européenne).⁴³ Même la Russie, dans sa manière plus ou moins cachée, a tenu compte de ce refus. La valeur de la Sainte-Alliance d'acte fondateur d'association des États allait être prétendue de façon toujours moins évidente par la diplomatie russe après le Congrès d'Aix-la-Chapelle et presque pas du tout pendant les Congrès de Troppau et Laybach ; les deux derniers congrès, dans la littérature de spécialité, sont mentionnés, trop légèrement, comme des forums de la Sainte-Alliance. Dans le fait prouvé par les documents diplomatiques russes, l'empereur Alexandre et ses « ministres » durant les congrès de 1820-1821, « se sont inclinés » devant l'évidence que la Sainte-Alliance ne signifiait qu'un *pacte nominal*, à valeur purement morale, des souverains chrétiens.⁴⁴ Dans la correspondance diplomatique des « grands cabinets », la Sainte-Alliance n'a plus occupé, en 1820-1821, aucun espace de certaine et qualifiée mention. Dans des discours « de tribune », produits surtout par les exposants des oppositions parlementaires à Londres et à Paris, dans des commentaires de presse, déjà pleins d'effusions romantiques, dans la

⁴⁰ *Vneshnjaja politika Rossii XIX i nachala XX veka. Dokumenty rossiiskovo ministerstva inostrannyh del. Serja pervaja. 1801-1815* (dans le reste du texte, *Vneshnjaja politika Rossii...*), S. I, vol. VIII, Moscou, 1972, p. 207-209 (Nesselrode, *État actuel des négociations de Vienne*, 20 février / 4 mars 1815) et S. II, vol. I (IX), p. 113-115 (Alexandre I, *Reskript...*, 22 mars/3 avril 1816).

⁴¹ C. K. Webster, *The Foreign Policy of Castlereagh, 1815-1822. Britain and the European Alliance*, Londres, 1925, p. 68 et sqq.

⁴² *Supplementary Despatches, Correspondence, and Memoranda of Field Marshal Arthur Duke of Wellington* (dans le reste du texte, Wellington, *Supplementary Despatches...*), ed. by his Son, the Duke of Wellington, vol. XI, Londres, 1867, p. 175 (Castlereagh à Liverpool, Paris, 28 septembre 1815) ; *Vneshnjaja politika Rossii...*, S. II, vol. I (IX), p. 63 (Lieven à Nesselrode, Londres, 25 janvier/6 février 1816).

⁴³ Gentz, *op. cit.*, vol. I, p. 221 et sqq.

⁴⁴ *Vneshnjaja politika Rossii...*, S. II, vol. III (XI) et IV (XII), *passim*.

correspondance diplomatique des États qui ne connaissaient pas les fondements synallagmatiques du système européen, la Sainte-Alliance était vue comme égide ou formule de « politique réactionnaire », prouvée par l'*intervention* contre « le danger révolutionnaire » ; des discours, des commentaires et de la correspondance qui ont servi, chez assez des historiens, comme des bases documentaires pour relever la Sainte-Alliance comme formule ou même comme système de politique européenne. Les historiens en cause semblent ne pas avoir observé ou tenu compte du fait que ce qu'ils écrivaient se basait sur des sources qui racontaient plutôt des impressions que la vérité positive ; une vérité dont les sources documentaires suggéraient que les Congrès de Troppau et Laybach aient eu une signification beaucoup plus prosaïque que celle des conclaves de la Sainte-Alliance, promouvant une politique envahie par le mystère de la « fraternité monarcho-chrétiennes ». Même s'ils n'ont pas inclus, ni même de la part de Russie (d'autant moins de la part d'aucune autre Grande Puissance), des rapports, à travers des documents formels, à l'acte du 26 septembre 1815, les Congrès de Troppau et Laybach sont toujours présentés, dans la littérature de spécialité, comme des forums de la politique réactionnaire de la Sainte-Alliance.⁴⁵

Un aspect qui pouvait affecter gravement la situation de l'Empire Ottoman était la reconsidération dans le sens désiré par la Russie du *système politique européen*, une reconsidération pas autant des « transactions territoriales », mais plutôt des modalités pour assurer l'ordre et la paix, par extension. Des *instrumenta pacis* étaient, par stipulation expresse de *casus foederis*, pour des éventualités de menace réelle de l'ordre fondé par les traités, la Quadruple Alliance et – comme manière de s'assumer, par les Grandes Puissances, des intérêts généraux (de l'intérêt commun) – le *concert européen*. La raison d'essence de la Quadruple Alliance imprimait au *système européen* un prononcé caractère *défensif*, surtout au niveau des rapports entre « les principales puissances », toute action ou intention offensive par l'une d'elles attirant automatiquement la réaction des autres. La raison du *concert*, devenu en 1818 des cinq Grandes Puissances, était d'orienter toute tension ou litige entre elles vers des délibérations *de congrès / de conférence*, sous la préoccupation impérieuse des mêmes cinq puissances montrant la *grande politique* d'éviter le risque d'une *guerre générale*.⁴⁶ Ainsi, il y avait une *garantie générale sui generis*.⁴⁷ La Haute Porte savait ou au moins devinait cet aspect. De même, on savait ou on devinait que, des Grandes

⁴⁵ Plus récemment, *Istoria Românilor*, vol. VII, t. I, p. 3-19 (Dan Berindei, *Europa Sfintei Alianțe sub presiunea mișcărilor social-naționale*).

⁴⁶ Gentz, *op. cit.*, vol. I, p. 354-379 (*Considérations sur le système politique actuellement établi en Europe*) ; v. aussi Gh. Cliveti, *Concertul european. Un experiment în relațiile internaționale din secolul XIX*, București, 2006, p. 465-665.

⁴⁷ Gh. Platon, *1815-1853*, dans *România en relațiile internaționale, 1699-1939*, coord. L. Boicu, V. Cristian, Gh. Platon, Iași, 1980, p. 68-73.

Puissances européennes, la France et la Russie voulaient la reconsidération du *système européen*, la première pour voir annulées les « clauses anti-françaises » de celui-ci, la seconde pour reprendre ses capacités offensives à ouverture stratégique vers l'Europe Centrale, dont le contrôle signifiait la suprématie continentale, et aux « manœuvres tactiques » sur le terrain « de la question orientale ». Jusqu'au Congrès de Troppau, la diplomatie russe a cherché de provoquer cette reconsidération-là par prétendre de situer la Sainte-Alliance parmi les fondements du *système européen* ; un système trop peu « gratifiant », selon l'empereur Alexandre, pour le rôle joué par les armées russes dans la défaite de Napoléon et par la diplomatie russe à l'organisation de la paix, un système trop peu conforme aux ambitions de suprématie européenne du pouvoir orienté par le sceptre du souverain de Romanov. À travers sa tentative d'imprimer une valeur de système politique à la Sainte-Alliance, l'empereur Alexandre cherchait de s'approprier des titres mirifiques, comme par exemple « inspiré par la Providence », « père des souverains chrétiens ». ⁴⁸ Dans les États de certains des « chrétiens souverains », des agents de l'empereur de Russie incitaient « les sectaires et les clubs libéraux » pour créer des occasions, observait Metternich, ⁴⁹ pour des « conseils fraternels », comme ceux donnés à Louis XVIII, en 1814, « d'octroyer des constitutions ». Alexandre I s'imaginait « premier exposant du bien général », « champion de la paix ». ⁵⁰ Étant donné qu'il s'imaginait qu'à travers sa politique à la Porte, il pouvait s'ériger comme « mandataire des intérêts européens », son ambassadeur Stroganov étant instruit, environ décembre 1816, d'obtenir depuis les dignitaires ottomans, dans un plan immédiat de ses démarches, l'application intégrale du traité de 1812, de Bucarest, surtout des clauses concernant la Serbie et le littoral asiatique de la Mer Noire, et dans un plan à ouverture plus ample l'admission (la reconnaissance) « de la généreuse préoccupation du souverain de toutes les Russies pour le destin des sujets chrétiens de la Porte », pour les Lieux Sacrés. ⁵¹

⁴⁸ F. Ley, *Alexandre I-er et sa Sainte Alliance*, Paris, 1975, p. 55-57.

⁴⁹ *Mémoires. Documents et écrits divers laissés par le prince de Metternich* (dans le reste du texte, Metternich, *Mémoires...*), publ. par le prince Richard de Metternich, vol. III, Paris, 1881, p. 54 et sqq. (Metternich à François I, Lucca, 29 août 1817).

⁵⁰ Maurice Paléologue, *Alexandre I-er. Un tsar énigmatique*, Paris, 1937, p. 245 et sqq.

⁵¹ *Vneshnjaja politika Rossii...*, S. II, vol. II (X), p. 598-600 (Capodistrias à Stroganov, Vienne, 12/24 décembre 1818) et vol. III (XI), p. 458-464 (*Mémoire pour servir d'instruction à M. l'envoyé baron de Stroganoff*, Poltava, 2/14 août 1820). Beaucoup d'historiens roumains ont orienté leurs commentaires sur les événements de 1821 selon la correspondance de Stroganov de la Porte ; *Documente privitoare la istoria României*, la collection Hurmuzaki (dans le reste du texte, *Documente*, Hurmuzaki), vol. XVIII, *Correspondență diplomatică și rapoarte consulare franceze (1847-1851)*, publ. par Nerva Hodoș, « selon les copies de l'Académie Roumaine », București, 1916, p. 373-495 (*Apendice*, même la correspondance du baron Stroganov avec Nesselrode, ses instructions et les notes du consul pour la Porte Ottomane, des années 1817-1821) ; *Jurnalul de Stroganov*, publ. par Lucia Taftă dans « Studii și materiale de istorie modernă », tome XI, 1995, p. 171-182 ; Marian Stroia, *Correspondența Consulatului rus din București, o importantă sursă documentară în cunoașterea evenimentelor revoluționare de la 1821 în Principatele Române*, dans « Revista Arhivelor », numéro 2, 1997, p. 164-194, et

Les démarches de la diplomatie russe à la Porte se sont intensifiées en 1820. On ne peut pas dire la même chose concernant les démarches auprès des « cours » européennes pour la reconnaissance de la Sainte-Alliance parmi les fondements *du système politique européen*. Au Congrès de Troppau et ensuite plus évidemment au Congrès de Laybach, l'empereur Alexandre I et ses « ministres » ont abandonné ces démarches-là pour faire lieu à la prétention que les Grandes Puissances reconnaissent « la généralisation du danger révolutionnaire », comme conséquence des événements de Madrid, de mars 1820, et de Naples, de juillet, la même année ; pour cette raison, concernant un tel danger, toutes ces Grandes Puissances-là devaient se mettre d'accord, à l'initiative de Russie, sur des « mesures générales », en présupposant, on sous-entend, ce que le souverain de Romanov « désirait » le plus : la *reconsidération de plano du système européen*. Tout en prétendant l'obligation des Grandes Puissances de se mettre d'accord concernant « les mesures générales contre le danger général », la diplomatie russe a provoqué, dans une plus grande mesure que les révolutions espagnole et napolitaine, « la réunion des souverains et des ministres » à Troppau ; à cette réunion ou congrès on a eu de hauts représentants « des cours conservatrices », l'Autriche, la Russie et la Prusse, tandis que la Grande Bretagne et la France ont eu, dans les personnes des ambassadeurs à Vienne, Stewart et, respectivement, Caraman, ensuite avec La Ferronnays, ambassadeur à Pétersbourg, seulement comme observateurs.⁵² À Troppau, l'empereur Alexandre, « encouragé » aussi par l'absence de Castlereagh, « l'éternel » démonteur des stratagèmes de la diplomatie russe, a cherché d'imposer aux souverains et ministres d'Autriche et de la Prusse la reconnaissance « d'un système de tous les États européens /.../ d'action contre le danger commun », tout en prétextant qu'un tel système découlait de la lettre et de l'esprit des traités de 1814-1815, complétés par le protocole du 15 novembre 1818, d'Aix-la-Chapelle, un acte qui préconisait qu'un tel souverain, même en dehors du club « des grands », pût demander l'appui « de ses frères », en cas d'une menace ou d'un obstacle dans l'exercice de ses prérogatives légitimes ; en d'autres mots, en cas de « perturbation de l'ordre ».⁵³ L'empereur Alexandre a beaucoup insisté d'avoir reconnu et activé, à son initiative, « le système général d'action contre le danger général », un système attribué, de façon erronée, aux historiens réalisateurs de la « vérité » sur la politique de la Sainte-Alliance, à Metternich ! À travers le protocole *préliminaire* du

numéros 1-2/1998, p. 81-116. J'ai cherché d'utiliser la partie essentielle de la correspondance de Stroganov, de *Vneshnjaja politika Rossii...*, S. II, vol. I (IX) et II (X), en confrontant des données et des idées depuis d'autres sources documentaires, aussi.

⁵² C. K. Webster, *op. cit.*, p. 285 et sqq., 312-315.

⁵³ D'Angeberg, comte... (L. Chodźko), *Le Congrès de Vienne et les traités de 1815*, vol. IV, Paris, 1864, p. 1755 et sqq. ; *Vneshnjaja politika Rossii...*, S. II, vol. II (X), p. 566, et vol. III (XI), p. 677 et sqq. (Nesselrode, *Tsirkuljarnaja depesha...*, Troppau, 15/27 décembre 1820).

19 novembre 1820, de Troppau, on a tracé les *principes* du système.⁵⁴ Pourtant, leur transposition en pratique a été atteinte par la résistance de Metternich. Celui-ci, attentif aussi à la réaction du cabinet britannique, qui équivalait l'éventuelle application du système général interventionniste avec la rupture du concert des Grandes Puissances,⁵⁵ a imposé l'action *unilatérale* d'Autriche contre la révolution napolitaine, tout en admettant, plutôt dans une acception idéologique que dans une politique, « la vigilance générale contre le danger révolutionnaire ». Les autres Grandes Puissances ont dû soutenir moralement l'action d'Autriche. Parmi elles, seulement la Russie a insisté d'offrir l'appui militaire, aussi, prouvé, au moins jusqu'à la limite de devenir un fait accompli, par le placement des troupes d'attaque à ses frontières occidentales. Une forme d'appui de la part de Russie qui augmentait la pression sur l'Autriche au lieu de la calmer, qui maintenait dans l'attention de la diplomatie autrichienne « la question » de souscrire ou non aux « mesures générales ».

C'était le moment où pour l'empereur Alexandre il devenait « important » d'avoir des révolutions en Europe, où qu'il fût, même dans l'Empire Ottoman, puisqu'il comprenait bien la corrélation entre de tels événements et l'affirmation du pouvoir de Russie « sur le continent ». Environ le mois de décembre 1820, Alexandre Pini encourageait à Bucarest, et Stroganov incitait de Constantinople « les prémisses d'une insurrection générale des sujets chrétiens du sultan ». Néanmoins, l'urgence d'une telle insurrection allait baisser à la fin du Congrès de Troppau et durant le Congrès de Laybach. À ce dernier forum diplomatique, après que le roi des Deux-Siciles ait approuvé l'intervention d'Autriche, Metternich a promis à Alexandre I l'assemblée d'un congrès européen pour l'automne de 1822. La réussite de l'intervention des troupes autrichiennes à Naples et, consécutivement, en Piémont, a convaincu Metternich de consolider (même dans la situation de la fin officielle, le 28 février 1821, des délibérations du Congrès de Laybach) la perspective « de la future grande réunion », où on approcherait des « questions d'intérêt général » ;⁵⁶ une perspective ouverte bilatéralement par l'Autriche et la Russie, le roi de la Prusse étant revenu même depuis Troppau « chez soi », sa représentation à Laybach étant modeste, à peu près la même qu'au niveau d'*observateurs*, de la Grande Bretagne et de la France. Et, de la plus récente perspective congressionnelle, il était important pour la politique de Russie que l'insurrection générale des sujets chrétiens de la Porte fût renvoyée un peu plus,

⁵⁴ *Vneshnjaja politika Rossii...*, S. II, vol. III (XI), p. 589-591 (*Protocole préliminaire...*, Troppau, 7/19 novembre 1820) et p. 593 (*Supplément au Protocole du 19 novembre 1820*).

⁵⁵ C. K. Webster, *op. cit.*, p. 535 (Stewart à Castlereagh, Laybach, 27 janvier 1821 ; *Appendix C/VII*), p. 554 et sqq. (Esterhazy à Metternich, Londres, 2 janvier 1821 ; *Appendix E/IV*).

⁵⁶ *Vneshnjaja politika Rossii...*, S. II, vol. IV (XII), p. 41-43 (Nesselrode, *Tsirkuljarnaja depesha...*, Laybach, 27 février/11 mars 1821).

pour ne pas avoir des troubles dans les Principautés, qui étaient des entités étatiques avec une position internationale très spéciale. L'insurrection des chrétiens orthodoxes de l'Empire Ottoman et, plus gravement, les troubles dans les Principautés présentaient le risque de dévoiler des « intrigues russes » et ils pouvaient « jeter en l'air » la perspective « du grand forum européen », pour lequel à Laybach, on allait établir la date, 1^{er} octobre 1822, le moment du début et l'endroit, Florence, où viendraient (la date et l'endroit n'ont pas été préservés), on sait, précisément, les membres du « grand forum » à Vérone. Au « futur grand forum », l'empereur Alexandre et « ses ministres » escomptaient « la chance » d'accuser « la défection » de la Grande Bretagne dans le concert « des principales puissances » et de s'adjudiquer l'initiative stratégique dans des « affaires d'intérêt général ». Pour éviter « tout risque » de bloquer la perspective « du futur grand congrès », la diplomatie russe a aussi entendu d'accuser, de manière également véhémement que la diplomatie autrichienne, « le caractère subversif » de l'action de Tudor Vladimirescu et de l'action d'Alexandre Ypsilantis, d'où l'impression de « collaboration parfaite » austro-russe pour vaincre la révolution roumaine,⁵⁷ une collaboration simulée, au moins, pour des raisons beaucoup plus pressantes, dans la sphère *de la grande politique*, que celle qu'Alexandre I se fût « jeté » dans les bras de la politique réactionnaire de Metternich et qu'il finît par condamner « toute révolution », inclusivement l'insurrection des chrétiens sujets du sultan, étant donné « la peur viscérale » provoquée, en octobre-novembre 1820, par la révolte de l'un de ses régiments de garde.⁵⁸

⁵⁷ Gabriel Bădărău, *Entre Pajuri și Semilună. Raporturi politice româno-habsburgice (1683-1853)*, Cluj, 1996, p. 206.

⁵⁸ G. L. Arș, *Kapodistria i grecheskoe national'noe osvoboditel'noe dviženija, 1809-1822*, Moscou, 1976, p. 220 et sqq.

